

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PREFECTURE de la CHARENTE-MARITIME
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Il sera ouvert, sur la commune de LA ROCHELLE, **du Mardi 01 Mars 2016 au Jeudi 31 Mars 2016 inclus**, une enquête publique sur la demande présentée par la société EQIOM pour l'exploitation d'une installation de production de ciments par broyage sur un terrain sis à l'Anse Saint-Marc au sein du grand port maritime de La Rochelle sur le territoire de cette commune.

Coordonnées du responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées :

Société EQIOM (M. MANSOURI) – Usine de La Rochelle – Port Atlantique – rue du Dahomey – 17025 LA ROCHELLE cedex 1 – 05 46 52 51 60.

Le dossier auquel sont annexés l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie de La Rochelle – Service Urbanisme – 20 place de l'arsenal à La Rochelle et à la mairie annexe de Laleu – 21 rue de la Muse à La Rochelle, où toute personne pourra en prendre connaissance, sur place, pendant les heures d'ouverture au public et consignera éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Heures d'ouverture au public de la mairie de La Rochelle (service urbanisme)

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Heures d'ouverture au public de la Mairie annexe de Laleu

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

le samedi : de 10h00 à 12h00.

Madame Elisabeth BALMAS, est chargée des fonctions de commissaire-enquêteur et sera suppléé par Monsieur Patrick BECAUD. **Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations**, à la mairie de LA ROCHELLE – service urbanisme – 20 place de l'Arsenal à La Rochelle, les :

Jeudi 03 Mars 2016	De 09h00 à 11h00
Jeudi 31 Mars 2016	De 15h00 à 17h00

à la mairie annexe de LALEU – 21 rue de la muse à La Rochelle, les :

Samedi 12 Mars 2016	De 10h à 12h00
Mercredi 16 Mars 2016	De 9h00 à 11h00
Jeudi 24 Mars 2016	De 09h00 à 11h00

Les observations sur le projet soumis à enquête publique pourront être également adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de La Rochelle – service urbanisme – 20 place de l'arsenal – 17000 LA ROCHELLE.

Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Ces observations pourront être également communiquées par voie électronique à l'adresse suivante:

envir.pref17@charente-maritime.pref.gouv.fr

Ces messages devront être adressés à l'attention du commissaire-enquêteur désigné pour mener l'enquête et indiquer l'objet de l'enquête. Ils seront communiqués au fur et à mesure dès leur réception au commissaire-enquêteur.

L'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et le communiqué concernant cette enquête publique sont disponibles sur le site internet de la préfecture de Charente-Maritime : <http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr/> Chemin d'accès : <http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public>,

L'affichage de cet avis est effectué par voie d'affiches dans les lieux habituels à la Mairie de La Rochelle et, dans les mairies concernées par le rayon d'affichage (2 Km) : RIVEDOUX-PLAGE.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation, soit par une autorisation accompagnée de prescriptions, soit par un refus.

Pendant une durée d'un an après la clôture de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance en préfecture ou en mairie de LA ROCHELLE, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.